



REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2019

« L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS »



Article 1

L'Association Culturelle BIXINTXO organise un concours photo. Le thème choisi « L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS », consiste à proposer des photos qui réveillent votre créativité, autant que vos talents de photographe.

Article 2

Ce concours est réservé à des photographes amateurs résidant, ayant un emploi ou une activité sociale ou culturelle à BRISCOUS. Le règlement et les bulletins de participation seront à retirer à compter du 1^{er} novembre 2019 à la bibliothèque de Briscous, soit à télécharger sur le site internet de BRISCOUS www.brisco.us.fr ou www.beskoitze.fr, « Annuaire » « Associations » « Association culturelle BIXINTXO ». La participation au concours est gratuite. Les membres du jury et les membres du conseil d'administration ne sont pas admis à concourir mais pourront toutefois exposer et participer au prix du public.

Article 3

Les photos répondront au thème « L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS ». Chaque participant pourra présenter jusqu'à 3 photos maximum. Les photos seront au format 20X30, 13X18 cm (format extérieur) ou A4 en couleur ou noir et blanc (développement possible au Tabac Journaux de Briscous). Les encadrements ne sont pas acceptés. L'équipe organisatrice du concours se réserve le droit de supprimer les photos qu'elle juge comme pouvant revêtir un caractère susceptible de choquer le public et notamment les enfants. En cas de suppression de photos jugées irrecevables, la/le participant ne pourra aller à l'encontre de cette décision.

Article 4

Chaque participant devra être l'auteur des photos qui seront libres de tous droits artistiques ou autres. Les concurrents s'engagent à garantir l'Association Culturelle BIXINTXO de toute action qui pourrait être exercée à son encontre par les ayants droits éventuels. Les concurrents devront accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres, ainsi que la citation de leur nom et prénom, notamment sur le site communal, le bulletin municipal et la presse. D'autre part les auteurs des photos devront obtenir toutes les autorisations nécessaires en ce qui concerne les personnes, animaux ou lieux photographiés. L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation ou de litige.

Article 5

Les épreuves devront être déposées dans une enveloppe cachetée au nom du photographe à la bibliothèque de BRISCOUS dans les urnes destinées à cet effet **au plus tard le 2 décembre 2019** accompagnées du bulletin de participation (**1 enveloppe par photo parfaitement remplie**). Toute photo parvenue après cette date sera éliminée du concours.

Article 6

Toutes les photos présentées seront exposées dans le hall de l'Espace Culturel Bixintxo. Elles resteront la propriété de l'Association BIXINTXO

Article 7

Un jury composé de membres de l'atelier photo de l'association sélectionnera les lauréats selon les critères suivants :

- respect du thème du concours
- originalité
- qualité de la prise de vue
- esthétique de la photographie
- bien-fondé des éventuelles retouches

Les meilleures œuvres seront primées par le jury qui devra également délivrer le prix « Jeunesse » (-18 ans). Les décisions du jury seront sans appel. Les photos exposées ne comporteront pas de nom

mais un numéro. Un prix du public sera également décerné. Le public pourra, durant les animations de Noël le 14 décembre, sélectionner son lauréat en déposant le numéro de la photo choisie dans une urne prévue à cet effet. La remise des prix se fera le 14 décembre 2019.

Article 8

Les prix seront attribués comme suit :

PRIX DU JURY

PRIX JEUNESSE (-18 ANS)

PRIX du PUBLIC

Des cadeaux en lien avec la photographie récompenseront les gagnants.

Article 9

L'Association Culturelle BIXINTXO décline toute responsabilité quant aux éventuelles pertes ou avaries de photos.

Article 10

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement sans possibilités de réclamation quant au résultat. L'Association ne pourra être tenue pour responsable, si, par cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de date intervenaient ou si le concours était modifié ou annulé. Elle ne pourrait pas non plus être rendue responsable de la destruction éventuelle des photos par cas fortuit. Le règlement complet du concours est disponible sur le site www.briscoux.fr ou www.beskoitze.fr ou auprès du tabac presse de BRISCOUS.

Article 11

Les participants autorisent par avance l'Association Culturelle BIXINTXO à publier leur nom et photographies sur le site communal, le site de l'association, le bulletin municipal ELEAK et la presse locale et à les utiliser dans toutes manifestations promotionnelles liées au présent jeu ou autres événements. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6/01/1978, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement numérique. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles sur demande écrite à l'Association Culturelle BIXINTXO Mairie 64240 BRISCOUS. Ces données sont destinées exclusivement à l'Association Culturelle BIXINTXO pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour l'attribution des gains aux gagnants.

